

## Les Couleurs du Temps - Tarif des cotisations de la saison 2015/2016

L'association est affiliée au Mouvement international "A Coeur Joie" qui regroupe 400.000 chanteurs dont 15.000 en France

*Rappel de la législation : les associations reconnues d'intérêt général et d'utilité publique (telle la nôtre affiliée à A.C.J.) peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu (égale à 60% environ du montant réglé, diminué de la part incompressible) dans la limite de 20% du revenu imposable.*

### L'adhésion individuelle à la chorale vous propose deux possibilités de cotisation (tableaux ci-dessous)

Par souci d'égalité et de justice, nous proposons à tous les choristes assujettis à l'imposition de s'aligner sur les tarifs solidaires "A1 – A2 ou A3 ».

Il serait anormal que le montant de leur cotisation soit inférieur à celui du tarif "N.A." accordé aux choristes qui ont des revenus modestes.

Il ne couvre pas les frais annuels : chacun connaît le coût habituel des activités associatives (rares sont celles qui tournent autour de 70 ou 80 Euros)

Les facilités offertes aux associations A.C.J. et le bénévolat des chefs nous permettent de maintenir la stabilité de nos finances.

Sachons profiter du système des cotisations solidaires et des déductions fiscales accordées par les impôts.

Sans celles-ci nous serions obligés, soit de fermer notre porte, soit d'augmenter substantiellement nos tarifs.

**1) La cotisation allégée** est destinée aux étudiants de moins de 25 ans et aux familles qui ne payent pas d'impôts (sur justificatif du certificat de non-imposition, à joindre au dossier).

| Référence cotisation | Familles non assujetties à l'imposition - Tarif minimum |                        |                                       |                            |
|----------------------|---------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
|                      | Total réglé à l'inscription                             | Justificatif à fournir | Reçu fiscal délivré au printemps 2016 | Coût réel de la cotisation |
| Tarif "N.A"          | 70,00 €                                                 | OUI                    | NON                                   | 70,00 €                    |

**1) La cotisation solidaire** aide à maintenir le tarif de base allégé.

Plus importante au départ elle permet, grâce à la réduction d'impôts, de conserver le fond de caisse de l'association tout en maintenant des cotisations très légères.

| Références cotisation | Familles assujetties à l'imposition - Mode de cotisation solidaire                                  |                      |                                       |                            |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|----------------------------|
|                       | Réduction d'impôt : pourcentage de la somme initialement versée , déduite de la part incompressible |                      |                                       |                            |
|                       | Total réglé à l'inscription                                                                         | Somme incompressible | Reçu fiscal délivré au printemps 2016 | Coût réel de la cotisation |
| Tarif solidaire "A 1" | 170,00 €                                                                                            | 8 Euros              | oui (= déduction de 91 € environ)     | 71,00 €                    |
| Tarif solidaire "A 2" | 190,00 €                                                                                            | 8 Euros              | oui (= déduction de 108 € environ)    | 74,00 €                    |
| Tarif solidaire "A 3" | 210,00 €                                                                                            | 8 Euros              | oui (= déduction de 116 € environ)    | 77,00 €                    |
|                       | ...et plus si vous voulez...                                                                        |                      |                                       |                            |

### Règlement par chèque libellé à l'ordre de "Les Couleurs du Temps"

*Possibilité d'assister à trois répétitions "découverte" avant de rendre le dossier d'inscription définitive, Les codes "membre" sont distribués en échange du dossier complet*

*Sauf cas exceptionnel, toute somme versée reste acquise à l'association*